

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3871**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel option métiers de l'exposition et technologies de l'information

Nouvel intitulé : Développement et protection du patrimoine culturel Spécialité Métiers de l'exposition et technologies de l'information

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Franche-Comté - Besançon Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Franche Comté

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En collaboration avec une équipe (conservateurs, responsables de communication, directeurs de centre d'art, concepteurs de cédérom), ce professionnel mène des actions de promotion artistique, culturelle ou éducative. Il peut, par exemple, participer au montage d'une exposition : assister au montage technique, écrire des textes ou informer les publics. En partenariat avec des partenaires locaux (associations, écoles, bibliothèques, PMI, crèches, maison de retraite...) il organise des manifestations, guide les publics dans leurs visites, organise des rencontres avec des artistes. Il communique en utilisant tous les supports disponibles comme le multimédia.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les professionnels des métiers de l'exposition travaillent dans un musée, dans une galerie, dans un centre d'art ou dans le service culturel d'une collectivité territoriale.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : - Assistant artistique

- Chargé du développement des publics

- Agent de développement touristique organisateur d'exposition, de foire et de festival

- Chargé de la médiation et de la réalisation de produits multimédia et web

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1802 : Développement local

E1106 : Journalisme et information média

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Muséologie, art contemporain et patrimoine : histoire de l'art ; philosophie de l'art ; médiation ; muséographie ; scénographie

- Technologies de l'information et métiers de l'exposition ; intégration et multimédia ; publication en ligne

- Management culturel : gestion / droit ; comptabilité

- Communication et arts visuels : graphisme / PAO ; bureautique (mailing, power point)

- Anglais appliqué au secteur culturel : sémiotique de la représentation et institutions culturelles ; sémiotique visuelle ; sociologie des arts et des publics ; institutions culturelles

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-fcomte.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Développement et protection du patrimoine culturel Spécialité Métiers de l'exposition et technologies de l'information